



La participation effective des femmes, condition du progrès démocratique

Louise Gaxie

Fondation Gabriel Péri

Avec notre partenaire, l'Initiative féministe Euromed, nous avons mené un travail de plusieurs années à travers deux séminaires : l'un sur la citoyenneté des femmes et l'autre sur le pouvoir. Des actes ont été publiés que nous tenons à votre disposition. Pour poursuivre ces réflexions, nous avons choisi d'organiser ce colloque afin de faire dialoguer au cours d'une même journée des intervenantes aux profils diversifiés et aux horizons divers.

Nous nous réjouissons d'accueillir aujourd'hui des femmes venant d'Europe, du Proche-Orient et du Maghreb. Si les contextes nationaux et régionaux sont évidemment différents, partout les femmes sont discriminées, opprimées, leurs droits ne sont pas toujours garantis et l'égalité femmes hommes reste un combat à mener quotidiennement. C'est le partage de ces expériences dans leur diversité, mais aussi dans leurs ressemblances qui fait l'intérêt d'une telle journée.

Nous allons notamment interroger le progrès démocratique et la place donnée aux femmes et à leurs droits dans ces avancées. En effet, **le progrès démocratique ne peut se réaliser sans une participation effective des femmes aux processus et organes de décision à tous les niveaux de la société**. Il ne peut se réaliser sans une reconnaissance pleine et entière de leurs droits. Cela vaut pour le monde politique, institutionnel, mais aussi dans le monde du travail et bien sûr dans la sphère privée.

Rappelons **quelques chiffres concernant la France** :

- Depuis les **dernières élections législatives de 2017, 224 femmes siègent à l'AN** soit **39 %** du total des députés, un chiffre historique pour la France.
 - o Dans la législature précédente (2012-2017), il y avait **26 %** de femmes députées (**155**) ;
 - o **20 %** entre 2007 et 2012 (**116**).
 - o **73** femmes ont siégé à AN entre 1997 et 2002 (soit **12,5 %**)
 - o et **36** entre 1981 et 1986 (soit **6%**).
- Au Sénat, il y a actuellement **116 sénatrices sur 348** soit **environ, soit 1/3** (source, site du Sénat).
 - o Elles étaient **87** en 2014 (soit **25 %**),



- **35** en 2001(soit **10 %**)
- et **9** en 1983 soit un peu moins de **3 %**.

=> Cette lente augmentation est due en partie aux **différentes obligations imposées par la loi pour promouvoir la parité** entre les hommes et les femmes pour les mandats électoraux et les fonctions électives. Notons qu'il s'agit de **moyennes** et qu'il existe des différences en fonction des groupes parlementaires.

Notons également que si la part des femmes augmente, **les postes les plus prestigieux ou qui confèrent le plus de pouvoir restent généralement l'apanage des hommes**. À titre d'illustration, un homme a été élu à la présidence de l'Assemblée nationale, de même qu'à la présidence de tous les groupes parlementaires de cette assemblée.

Pour prendre un dernier exemple au niveau local, au 1^{er} janvier 2019, seuls **17 % des maires sont des femmes en moyenne** (16,7 % dans les communes de plus de 100 000 habitants et 13,8 dans les communes de 30 000 à 100 000 habitants).

→ **Ces quelques chiffres montrent que le combat pour l'égalité dans les institutions politiques doit se prolonger.**

Beaucoup reste **aussi à conquérir dans le monde du travail**, qu'il s'agisse :

- des inégalités **salariales** : selon les modes de calcul, les salaires des femmes sont inférieurs entre 18 % et 24 % à celui des hommes.
- Des inégalités face au **type d'emploi** : 76 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes
- Des inégalités face à l'impact de l'arrivée d'un enfant sur **la situation professionnelle des femmes** (augmentation du temps partiel et de l'inactivité et baisse des salaires de 25 % en moyenne)
- Des inégalités dans **l'accès aux fonctions dirigeantes** (82 % des cadres dirigeants sont des hommes).

Ce bref panorama explique que **les luttes féministes soient en pleine effervescence et s'élargissent**.

- On pense, par exemple à **l'appel planétaire à la grève le 8 mars** (journée internationale de lutte des femmes, pour l'égalité des droits). Lancé en 2017 en Argentine, le mot d'ordre de cette grève



internationale a été repris dans une cinquantaine de pays. En 2018, 5 à 6 millions des femmes ont par exemple manifesté en Espagne.

- On pense aussi à l'heure où **les femmes arrêtent chaque jour d'être payées au regard des inégalités salariales (15h40 en France)** ou avec un autre calcul, c'est à partir du **5 novembre prochain que les femmes travailleront bénévolement**. Un rapport du Forum économique mondial de 2016 affirmait que si rien ne bouge dans le monde, **l'égalité salariale ne serait atteinte qu'en 2186 !**

- On pense encore aux **lutttes contre les violences sexistes et sexuelles** que les femmes subissent au travail, mais également dans leur vie privée et dans l'espace public.

Les modes d'action changent, innovent. On assiste à un **foisonnement de campagnes, d'initiatives collectives**, organisées ou plus spontanées qui nourrissent une dynamique profonde universelle pour les droits des femmes et leur émancipation. Plus largement les femmes sont **au cœur des luttes pour le changement** en Algérie, en Tunisie, au Soudan, au Liban, ou encore en France dans les quartiers populaires.

C'est de tout cela que nous souhaitons débattre aujourd'hui et nous **sommes ravis que la mairie de Paris nous fasse l'honneur de nous accueillir. Nous remercions :**

- Anne Hidalgo, Maire de Paris
- Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à l'Égalité Femmes/Hommes, la lutte contre les discriminations et des droits humains,
- Patrick Klugman, adjoint à la Maire de Paris en charge des Relations internationales et de la francophonie.

Nous remercions vivement le réseau des fondations politiques européennes, ENOP, et sa directrice exécutive, Mana Livardjani qui vient pour la première fois participer à l'une de nos initiatives. Nous remercions également la **Commission européenne** pour son soutien financier.

Nous remercions **toutes les intervenantes qui ont fait le déplacement** de Tunisie, de Syrie, d'Espagne, et le public, les responsables d'organisations de défense des droits humains, des partis politiques, des syndicats, les chercheur.e.s et journalistes.

Enfin, nous **saluons l'implication de l'Initiative féministe Euromed**, et notamment de **Lilian Halls-French**, l'une des fondatrices de ce réseau féministe, sans qui ce colloque n'aurait pas lieu.



Nous saluons leur travail de terrain conduit dans plusieurs pays de l'espace méditerranéen. **Nous soutenons pleinement la campagne régionale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans la région Sud de la Méditerranée**, que le réseau a engagée en janvier 2019 en consortium avec 9 organisations de défense des droits des femmes d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, de Palestine, du Liban, de Tunisie et du Maroc. Cette campagne vise à soutenir le changement des mentalités et l'évolution des législations dans les différents pays.

Cette journée est l'occasion de **faire connaître ces actions**, de **promouvoir les expériences positives** et de **réfléchir collectivement aux points qui font encore blocage**. Les trois panels de ce colloque apporteront des éléments substantiels et ouvriront des perspectives, nous l'espérons, pour conduire des actions communes à l'avenir.

Bon colloque à toutes et tous.